



Newsletter #3-2023 (Mars)

Nous avons le plaisir de vous proposer un récapitulatif de l'**actualité juridique** à **Monaco** (publications au Journal de Monaco, nouveaux projets de lois) en mars 2023, ainsi que de **notre actualité** (vie du cabinet, articles).
Merci de nous suivre. Bonne lecture !

[Read our newsletter in English](#)

NOTRE ACTUALITÉ



Participation à la 28e Conférence internationale annuelle de la clientèle privée d'IBA

Patricia KEMAYOU MENGUE (Responsable du Département Sociétés & Fiscalité) et Ewelina WASOWSKA (Responsable du Département Family Office) ont eu le plaisir de participer à la 28e Conférence internationale annuelle de la clientèle privée de l'International Bar Association (IBA) qui s'est tenue à Londres du 5 au 7 mars dernier.

[En savoir plus](#)



MONACO: An Introduction to General Business Law:
Law Firms – Avocats-Defenseurs
Contributed by 99 Avocats associés

Thomas GIACCARDI et 99 AVOCATS à nouveau classés dans le Guide Chambers Europe

Thomas GIACCARDI et 99 Avocats sont à nouveau distingués comme "**Avocat et Cabinet d'avocats de premier plan**" à Monaco.

Par ailleurs, en tant que contributeurs au Guide Chambers Europe 2023, nous proposons une "**Vue d'ensemble du droit des affaires**" monégasque.

En savoir plus



**PÉNAL
PROCÉDURE**

Les nouvelles dispositions de procédure pénale en vigueur depuis le 1er mars 2023

Nous attirons l'attention sur les nouvelles dispositions du Code de procédure pénale introduites par la Loi n° 1.533 du 9 décembre 2022 qui sont entrées en vigueur le 1er mars 2023 (*les autres dispositions entreront en vigueur à compter du 1er mai 2023*) en matière de :

- **Mesures alternatives aux poursuites** pour les contraventions et les délits (crimes exclus) ;
- **Garde à vue** (fouilles au corps intégrales, droit d'être assisté d'un avocat) ;
- **Auditions libres** ;
- **Enquête préliminaire** ;
- **Tribunal correctionnel** (comparution, flagrant délit, saisine) ;
- **Complément d'information**.

En savoir plus



INTERNATIONAL
PUBLIC
PÉNAL

"Jumeau" du Cloud souverain de Monaco au Luxembourg - Projets de lois n° 1075 et n° 1076

Notre article explique :

- le projet de loi n° 1076 qui soumet à l'approbation du Conseil National la **ratification de l'Accord entre Monaco et le Luxembourg concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information**,
- le projet de loi n° 1075 qui modifie le Code de procédure pénale afin d'asseoir la **compétence des juridictions monégasques** pour poursuivre, juger et sanctionner les actes de **criminalité technologique** commis au préjudice du "jumeau" du Cloud souverain (centre de secours ou "site de reprise") à l'étranger.

En savoir plus



INTERNATIONAL
LCB/FT
COMPLIANCE

Rapport du GAFI "Blanchiment d'argent et financement du terrorisme dans le marché de l'art et des antiquités"

Notre article présente les **points clefs du Rapport du Groupe d'action financière (GAFI)**, et rappelle les risques et vulnérabilités spécifiques du **marché monégasque** des antiquités et des oeuvres d'art, des ventes aux enchères.

En savoir plus

TEXTES PUBLIÉS AU JOURNAL DE MONACO (sélection)



SÛRETÉS & CRÉDIT

Cession de créances professionnelles par bordereau

La Loi n° 1.529 du 29 juillet 2022 a introduit dans le droit monégasque la cession de créances professionnelles sur le modèle du « bordereau Dailly » français.

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.819 du 9 mars 2023** (JDM n° 8634 du 17 mars 2023) fixe :

- les **mentions obligatoires du bordereau** ;
- les **formes et le contenu de la notification au débiteur d'une créance cédée** lui interdisant de payer entre les mains du signataire du bordereau (à compter de cette notification le débiteur ne se libère valablement qu'auprès de l'établissement de crédit ou de la société de financement).

En savoir plus



COMMERCIAL & FISCALITÉ

INTERNATIONAL

TVA : Transcription dans le droit monégasque des dispositions de la Loi de finances française pour 2023

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.821 du 9 mars 2023** (JDM n° 8634 du 17 mars 2023) a transcrit dans le **Code des taxes et du chiffres d'affaires** les mesures fiscales françaises issues de la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (JORF n° 0303 du 31 décembre 2022) conformément au droit de l'Union Européenne :

- Harmonisation du régime fiscal des **livraisons à soi-même (LASM)** au regard de l'application de taux réduits de TVA ;
- Absence d'opération taxable en cas de **transmission d'universalité de biens** et non plus "dispense de TVA" ;
- Mise en place d'une exonération de TVA pour l'**importation de biens en faveur des victimes de catastrophe** ;
- Mise en cohérence de l'application des taux réduits de TVA dans le **secteur de l'agroalimentaire et de la production agricole** ;
- Le cachet électronique qualifié, nouvelle solution technique pour la **facturation électronique** entre assujettis à la TVA ;
- Conditions d'application du taux réduit pour les **prestations relatives aux bornes de recharge de véhicules électriques** ;
- Redéfinition du champ d'application du taux réduit pour les **prestations de rénovation énergétique dans les locaux à usage d'habitation achevés depuis au moins 2 ans** ;
- Dispense de dépôt de l'état récapitulatif et d'identification pour les **bénéficiaires de la franchise de base et importation ne donnant pas lieu à paiement de la TVA** ;
- Elargissement du dispositif de contrôle pouvant donner lieu à **non attribution ou invalidation du numéro individuel d'identification**.

En savoir plus



INTERNATIONAL LCB/FT COMPLIANCE

Mise à jour de la liste des Etats et Territoires à Haut Risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (ETHR) en application de la décision du GAFI

L'**Arrêté Ministériel n° 2023-150 du 14 mars 2023** (JDM n° 8634 du 17 mars 2023) a modifié l'Arrêté Ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021 fixant la liste des ETHR. Ont été ajoutés l'**Afrique du Sud** et le **Nigéria**.

En savoir plus

Modification de l'Annexe B de l'Accord monétaire entre Monaco et l'Union Européenne : liste de l'Union Européenne des pays tiers à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.830 du 15 mars 2023** (JDM n° 8635 du 24 mars 2023) a ajouté à l'**Annexe B de l'Accord monétaire** le **Règlement délégué (UE) 2022/229** de la Commission du 7 janvier 2022 portant modification du règlement délégué (UE) 2016/1675 complétant la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil portant recensement des pays tiers à haut risque.

Modification de la **liste des pays tiers à haut risque qui ont pris un engagement politique écrit à haut niveau de remédier aux carences constatées et qui ont élaboré un plan d'action avec le GAFI** :

- **Ajouts** : Burkina Faso, Îles Caïmans, d'Haïti, Jordanie, Mali, Maroc, Philippines, Sénégal, Soudan du Sud
- **Retraits** : Bahamas, Botswana, Ghana, Iraq, Maurice.

En savoir plus



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADMINISTRATIF

Maintien du brevet : hausse des tarifs (annuités) à compter du 1er avril 2023

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.794 du 1er mars 2023** (JDM n° 8633 du 10 mars 2023) a augmenté les tarifs de la taxe annuelle (annuité) devant être acquittée pour maintenir son brevet en vigueur, applicables à compter du 1er avril 2023 :

- de la 1e à la 4e annuité : sans changement;
- de la 5e à la 8e annuité : hausse de **5 €** ;
- de la 9e à la 11e annuité : hausse de **10 €** ;
- de la 12e à la 14e annuité : hausse de **15 €** ;
- de la 15e à la 20e annuité : hausse de **20 €**.

En savoir plus



SANTÉ PUBLIC

Obligation de port du masque

La **Décision Ministérielle du 30 mars 2023** (JDM n° 8636 du 31 mars 2023), modifie les dispositions de l'article 3 de la Décision Ministérielle du 7 octobre 2022 fixant des mesures exceptionnelles de lutte contre l'épidémie de COVID-19 avec un **nouvel assouplissement** quant au port du masque.

Le port du masque demeure obligatoire dans les services d'hospitalisation conventionnelle des établissements de santé pour les visiteurs, consultants et personnels. En dehors desdits services, il revient au Chef de service d'imposer ou de lever l'obligation du port du masque.

Par ailleurs, est supprimée la mention de l'obligation de port du masque pour les structures d'hébergement collectif.

Le port du masque peut toujours être imposé dans les locaux d'exercice des professions de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de psychologue, d'ostéopathe, de la pharmacie et d'auxiliaire médical.

L'obligation reste dans tous les cas inapplicable aux enfants de moins de cinq ans.



INTERNATIONAL PUBLIC

Convention franco-monégasque de mise en sécurité du tunnel Rainier III

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.836 du 23 mars 2023** (JDM n° 8636 du 31 mars 2023) rend exécutoire la Convention entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République française relative à la mise en sécurité du tunnel Rainier III, **signée le 30 novembre 2022**, laquelle entrera **en vigueur à l'égard de Monaco le 1er mai 2023**.

La Convention a pour objet la réalisation d'une **galerie de sécurité du tunnel routier Rainier III, parallèle au tunnel existant** (à l'exception des 300 premiers mètres et des 200 derniers mètres), d'une longueur de 1080 mètres, et déployant une partie de son parcours dans les tréfonds des **communes françaises limitrophes de Monaco (La Turbie et Cap d'Ail)**, un projet d'intérêt général pour les deux États.

La Commission de coopération franco-monégasque réunie le 18 mars 2021 a validé le dossier technique de mise en sécurité du tunnel Rainier III ainsi que les termes de la Convention, laquelle régit :

- la **maîtrise d'ouvrage** de l'ensemble des travaux à réaliser ;
- l'**acquisition** et les **formalités foncières** ;
- la procédure d'**expropriation** des tréfonds français et leur **indemnisation** ;
- les **responsabilités** liées à la construction et à l'exploitation de la galerie de sécurité ;
- la **coopération** en matière de sécurité ;
- le traitement des **recours de tiers et entreprises** concernant les travaux d'investissement, d'entretien ou d'exploitation réalisés sur le territoire français ;
- les conditions d'**entretien et d'exploitation** de la galerie ;
- la validation du **dossier d'études** pour la construction de la galerie préalablement à l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique ;
- la matérialisation du **tracé de la frontière** à l'intérieur de la galerie ;
- les modalités de **règlement des différends**.



INTERNATIONAL PUBLIC

Règlementation applicable aux taxis étrangers et véhicules avec location de chauffeurs étrangers entre le 1er avril et le 31 octobre 2023

L'**Ordonnance Souveraine n° 9.841 du 27 mars 2023** et les **Arrêtés Ministériels n° 2023-178/179/180/181/182/183** (JDM n° 8636 du 31 mars 2023) fixent les conditions (pièces à fournir par le pétitionnaire, délivrance de l'autorisation, mise à disposition de la clientèle et dépose) dans lesquelles les taxis étrangers et véhicules avec location de chauffeurs étrangers peuvent venir **chercher des clients en Principauté** entre le 1er avril et le 31 octobre 2023.

Le **nombre maximal de vignettes saisonnières** (coût unitaire de 600 euros) a été fixé à 300 pour les exploitants de véhicules de location avec chauffeurs étrangers, et à 20 pour les exploitants de taxis étrangers.

99 AVOCATS ASSOCIÉS

16 rue du Gabian 98000 MONACO

 [Nous contacter](#)



+377 97 70 40 70

